



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|---|
| • En exercice | 7 |
| • Présents | 5 |
| • Votants | 6 |
| • Absents | 2 |
| • Exclus | 0 |

Date de convocation : lundi 31 mai 2021.

Date d'affichage : lundi 14 juin 2021.

Le sept juin deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.
Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

Absente non-excusee : Madame Andréa ROUME.

Procuration : Monsieur Michel TRONCHE a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Délibération N°12/2021 PROPOSITION DE TRANSFERT DE COMPETENCE INFRASTRUCUTRES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges approuvés par arrêtés préfectoraux n° 199/2018 du 8 mars 2018, et n° 37/2020 du 3 mars 2020,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 24/03/2021,

Entendu son Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- TRANSFERT la compétence optionnelle « infrastructures de recharge pour véhicules électriques », au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges,
- INDIQUE que la commune ne dispose pas de contrat de maintenance/gestion/exploitation la matière.

JEAN PIERRE POIROT
2021.06.14 17:17:50 +0200
Ref:20210614_171202_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le
Publié ou notifié le 14 juin 2021.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/06/2021 à 17h28
Référence de l'AR : 088-218803112-20210607-122021-DE